

## Compte-rendu synthétique

### Bureau de la CLE du 13 octobre 2023

#### Membres présents

Daniel FRECHET	Président de la CLE / CD42
Chantal BROSSE	CD42 / Excusée
Sylvain DARDOUILLIER	EP Loire / Excusé
Stéphanie FAYARD	Loire Forez Agglomération
Véronique CHAVEROT	CC Forez Est
Julien LUYA	Saint-Etienne Métropole / Excusé
Lucien GUILLOT	SIE Bombarde
Philippe BONNIER	SIMA COISE / Excusé
Didier LAURIAC	CCI
Nicolas CHARRETIER	CA42
Sophie MARUCCI	EDF
Roland CABANE	FDAPPMA 42
Aymeric DUPONT	AELB
Claire-Lise OUDIN	DDT42 / MISEN 42
Dorothee JEHAES	DREAL AURA

#### Services associés présents

Laurent DRILLON	SCoT Sud-Loire
Sandrine VILLATTE	DDT42
Nadine CROIZIER	CA42
Pascal PETIT	Roannaise de l'eau
Paul BERTHET	Loire Forez Agglomération
Justine RICHARD	ANTEA
Guillaume VERPY	CD42 / Excusé
Julie FARGIER	CD42
Anne-Flore ESTABLE	CD42
Julie FAURE-LAURENT	CD42
Gonzague de MONTMAGNER	CD42 / EP Loire

## Avis de la CLE

- [CTMA Lignon du Forez](#)

Présentation des éléments de compatibilité et des points soulignés dans la proposition d'avis.

- [CTMA Loire Forézienne](#)

Présentation des éléments de compatibilité et des points mis en avant dans la proposition d'avis. Il est par ailleurs proposé d'annexer le courrier de la DDT42 du 11 octobre 2023 afin de faire remonter au CA de l'Agence les enjeux de financement relatifs aux actions MA2 sous maîtrise d'ouvrage Etat.

### Vote :

*Les propositions d'avis et d'annexe sont validées à l'unanimité des membres présents sans remarque particulière.*

## Etude(s) HMUC

- [Etude HMUC « socle »](#)

A l'occasion du COTECH du 2 octobre 2023 préalable à la restitution de la phase d'état des lieux de l'étude, certains facteurs d'incertitude dans les calculs de désinfluence des débits ont été identifiés et sont partagés avec le bureau (voir support de présentation).

NB : l'ensemble des éléments de calculs par unités de gestion ont été diffusés au membres de la CLE suite à la réunion.

### Remarques :

*Justine RICHARD précise que l'absence de suivi des débits entrant dans les barrages constitue la principale source d'incertitude pour les UG Furan, Ondaine et Semène, ce qui limitera en l'état la définition d'objectifs de gestion à des propositions de débits réservés en pied d'ouvrage. Au-delà et dans une moindre mesure, les incertitudes sont plus fortes sur les unités de gestion ne disposant pas de station hydrométrique et où des modélisations / transferts de débit ont été nécessaires (voir support de présentation).*

Concernant l'absence de données d'auto-surveillance sur les principales stations d'épurations avant 2016, Claire-Lise OUDIN précise que les volumes rejetés vont de toute façon tendre à la baisse avec la déconnexion progressive du pluvial.

En complément, Daniel FRECHET rapporte une baisse de 5 % de la consommation en eau potable sur Roannaise de l'eau depuis l'annonce du plan « Eau ».

En réponse à la question de Sophie MARUCCI sur les incertitudes liées à l'influence des plans d'eau, Justine RICHARD indique que l'utilisation des données SAFRAN MétéoFrance (à la maille de 8 km<sup>2</sup>) garantit une bonne robustesse des résultats sur l'évaporation. Sur ce point, les incertitudes portent bien plus sur l'exhaustivité des inventaires et la caractérisation des plans d'eau.

- Etudes bilan des connaissances ressource souterraine Plaine du Forez

L'un des facteurs d'incertitude identifié lors de la phase d'état des lieux de l'étude HMUC concerne la ressource souterraine, notamment dans le secteur à enjeux de la rive droite de la plaine du Forez. Anne-Flore ESTABLE présente le plan d'actions proposé suite à l'étude de bilan des connaissances conduite par le BRGM, l'objectif étant à présent d'identifier les maîtrises d'ouvrage nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que sa planification.

Priorité	Action	Maîtrise d'ouvrage fléchée
1	Ajout de 6 piézomètres dans les parties superficielles	Collégiale, à construire
1	Campagne de mesures hautes et basses eaux sur la base estimée de 80 points de suivi existants	CD 42
2	Ajout de 2 piézomètres dans les parties profondes	Coûts/bénéfices encore à préciser en fonction du retour des premières données issues des actions priorité 1
2	Inventaires des ouvrages souterrains	Action à inscrire dans le PTGE

2	Reprise/réalisation de pompages d'essais sur les captages AEP	Syndicats AEP si action jugée pertinente après bilan de l'existant
2	Analyses chimiques et isotopiques dans les parties superficielle ou profonde (analyse de l'âge moyen des eaux pour mieux en cerner l'origine)	Syndicat AEP si action jugée pertinente après bilan de l'existant
2	Suivi quantitatif des cours d'eau en relation avec la nappe (12 stations potentielles)	Structures porteuses de CTMA
-	Mise en place de l'outil « MétéEau des nappes » du BRGM	DDT 42

Remarques :

*Véronique CHAVEROT et Nicolas CHARRETIER soulignent le caractère stratégique et les enjeux de ce secteur : présence de Badoit, des captages du SIVAP, de cultures irriguées, avec des interrogations sur la disponibilité actuelle et future de la ressource (et sur le fonctionnement des nappes entre elles), comme sur les possibilités de ressources alternatives.*

*Claire-Lise OUDIN informe que la DDT 42 reste intéressée par la mise en œuvre de l'outil MétéEau des nappes, notamment pour enrichir l'arrêté cadre sécheresse. Des crédits sont recherchés en ce sens.*

*Pour Aymeric DUPONT, les maîtrises d'ouvrage sont en effet à identifier rapidement, des aides de l'Agence sont disponibles dans le cadre du plan de résilience (50%). Il convient également d'insister sur la nécessaire coordination des différentes actions au sein de la CLE.*

- **Etudes complémentaires, prospective usages 2050**

Julie FAURE-LAURENT fait le point sur les études HMUC complémentaires.

- **Prospective agricole** (CA42) : restitution des résultats de l'étude lors de la CLE du 9 novembre 2023.
- **Besoins des milieux** (FPPMA42) : débits actuellement trop faibles pour réaliser les investigations en période de hautes eaux. Le calendrier de l'étude pourrait être décalé en 2024 par rapport au calendrier initial.

- Prospective pisciculture (CD42) : 8 entretiens terrains réalisées avec les propriétaires, dont la fédération de chasse.

Prospective économique (CCI) : Didier LAURIAC présente les objectifs et la méthodologie de l'étude tels qu'inscrits dans la v.2 du projet de cahier des charges. Au-delà des enquêtes « consommation » à conduire auprès des grands consommateurs et d'un panel d'entreprise représentatives du territoire, les stratégies d'implantation des collectivités seront également investiguées (cf. présentation). L'objectif est de valider le projet de CCTP en novembre suite à une réunion du comité de suivi.

## Préparation de la CLE du 9 novembre 2023

- Restitution de la phase 1 de l'étude HMUC

Quel niveau d'information technique transmettre en CLE ? Quels résultats prioriser dans la présentation ?

### Remarques :

*Daniel FRECHET souhaite une présentation concrète, orientée résultats plus que méthode.*

*Claire-Lise OUDIN demande à ce que les termes soient bien explicités, ainsi que les principaux éléments méthodologiques afin que les hypothèses de calcul ne soient pas remises en cause ultérieurement.*

*En conclusion, les supports de présentation seront transmis suffisamment en amont de la réunion, accompagnés du glossaire HMUC (glossaire déjà diffusé). Ils intégreront les éléments de vulgarisation techniques nécessaires à la compréhension des résultats présentés.*

- Note d'enjeux PTGE de la DDT42

Claire-Lise OUDIN précise le principe de cette note, à savoir, exposer les éléments importants de la démarche (à l'image des portés à connaissances des documents d'urbanisme) et partager la méthode d'élaboration du PTGE (voir support de présentation).

### Remarques :

*Concernant l'objectif « gouvernance de l'irrigation », Nicolas CHARRETIER confirme que ce point est à travailler pour conserver une activité agricole sur l'ensemble du département. Il est toutefois à noter que la situation est aujourd'hui très hétérogène d'un territoire à l'autre et demande donc un travail de réflexion approfondi.*

*Concernant le plan "Eau", Sandrine Villatte précise que nous sommes dans l'attente des prochains décrets de mise en œuvre, notamment pour la règle des moins 10 % de prélèvement pour l'agriculture.*

## Révision du SAGE

Gonzague de MONTMAGNER fait un point sur la consultation dématérialisée relative à la priorisation des travaux des commissions thématiques (voir support de présentation).

D'ici la fin de l'année il est proposé d'organiser à minima une réunion des commissions thématiques « eau et urbanisme », « gouvernance et mise en œuvre ». Egalement, afin de faciliter le démarrage des travaux, de se concentrer dans un premier temps sur le « nettoyage » du SAGE (suppression des dispositions obsolètes, simplification et fusion, etc.).

NB : le projet de décret de modernisation des SAGE a été transmis suite à la réunion du bureau. En l'état et sauf modifications substantielles de son contenu, celui-ci n'est pas de nature à modifier la procédure de révision engagée, sur le fond, comme sur la forme.

### Remarques :

*Daniel FRECHET interroge le bureau sur la visioconférence. Il est important que les réunions en CLE privilégient le présentiel pour la qualité des échanges. Une solution possible serait que les membres présents en distanciel ne puissent pas prendre part au vote. Toutefois, le projet de décret relatif à la modernisation des SAGE précise justement que les membres présents en visioconférence votent. Il est donc proposé d'inviter autant que possible au présentiel dans les invitations de la CLE, dans l'attente d'une formalisation plus précise dans le règlement intérieur révisé de la CLE.*